FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Isolant pour coussins de soudage Nische Solutions (nappe de fibres biosolubles)

PROJET DE TRADUCTION POUR EXAMEN RÉGLEMENTAIRE. Cette version en français canadien traduit fidèlement la FDS anglaise indiquée. Les classifications, numéros CAS et valeurs techniques n'ont pas été réévalués. Faire examiner et approuver le document par un spécialiste compétent ou le fournisseur avant sa diffusion officielle.

01 IDENTIFICATION

Identificateur de produit	Soluble Fiber Blanket; Low Bio-persistence Blanket; AES Wool Blanket. Utilisé sur le site comme composant isolant des coussins de soudage Nische.
Numéro d'index	650-016-00-2, annexe VI
Numéro CAS	436083-99-7
Famille chimique	Laine de fibres de silicate alcalino-terreux (AES)
Usages recommandés	Isolation à haute température, revêtement de fours, écrans thermiques, joints et garnitures; transformation en modules et blocs; installation, retrait et entretien d'équipement industriel.
Fournisseur	Nische Solutions Inc., 2020 10060 Jasper Ave, Edmonton, AB T5J 1V9, Canada
Téléphone d'urgence	+1 888-245-1778, service en anglais, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008	Non classé comme dangereux selon la FDS source.
Éléments d'étiquetage	Sans objet.
Autres dangers	La laine de fibres peut causer une irritation mécanique temporaire de la peau, des yeux et des voies respiratoires supérieures. Selon la source, cette irritation est temporaire et ne constitue pas une réaction allergique.

Un équipement de protection individuelle et des mesures techniques appropriés réduisent fortement l'irritation et l'inconfort.

03 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Le produit est composé de laine AES, soit des fibres synthétiques de silicate alcalino-terreux.

Ingrédient	Numéro CAS	% en masse
Silicate alcalino-terreux : SiO2 61-68 %; CaO 27-32 %; MgO 2-6 %; éléments traces <=1,2 %	436083-99-7	100

04 PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau propre. Ne pas frotter. Écarter les paupières et rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

REVIEW DRAFT

Contact avec la peau	Retirer les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Ne pas frotter ni gratter. Une crème ou une lotion peut aider après le lavage.
Inhalation	Amener la personne dans un endroit sans poussière et à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Irritation gastro-intestinale	Si une irritation se manifeste, déplacer la personne vers une zone sans poussière.
Avis au médecin	Selon la source, les effets cutanés et respiratoires résultent d'une irritation mécanique temporaire et non d'une réaction allergique.

05 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs	Utiliser un agent extincteur approprié au feu environnant.
Dangers particuliers	Les produits AES ne sont pas combustibles; les matériaux d'emballage peuvent l'être.
Protection des pompiers	Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive.

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Éviter de produire et de disperser des poussières dans l'air; humidifier le matériau au besoin.
- Utiliser uniquement un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Si le balayage est nécessaire, employer un abat-poussière et placer les déchets dans des contenants fermés.
- Ne pas utiliser d'air comprimé. Porter des gants, des lunettes de sécurité et un appareil de protection respiratoire approuvé.
- Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les cours d'eau naturels.

07 MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Manipuler avec soin pour limiter la poussière. N'utiliser des outils électriques qu'avec une aspiration locale; privilégier les outils manuels. Nettoyer régulièrement avec un aspirateur HEPA ou par balayage humide.
Stockage	Stable dans les conditions normales. Conserver au sec dans le contenant d'origine fermé.
Contenants vides	Ne pas réutiliser; des résidus peuvent subsister.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre	Valeur de la FDS source
OSHA PEL	Non établie
OSHA PNOR	Poussières totales 15 mg/m³; fraction respirable 5 mg/m³
ACGIH TLV	Aucune valeur établie
ACGIH PNOC	Particules inhalables 10 mg/m³; respirables 3 mg/m³
Recommandation du fournisseur	Maîtriser l'exposition professionnelle aux fibres AES à 1 fibre/cm³ ou moins lorsqu'aucune autre valeur ne s'applique

Mesures d'ingénierie	Utiliser une aspiration locale, une collecte à la source, des postes à aspiration descendante et des outils limitant les poussières.

REVIEW DRAFT

Peau	Porter des gants, des vêtements amples à manches longues et une protection oculaire munie d'écrans latéraux. Manipuler et laver les vêtements de travail contaminés avec soin.
Yeux	Porter des lunettes étanches ou de sécurité avec écrans latéraux. Ne pas toucher les yeux avec des mains ou du matériel contaminés.
Voies respiratoires	Lorsque les mesures techniques ou administratives ne suffisent pas, utiliser une protection respiratoire adaptée aux exigences applicables. Selon la source, elle n'est pas requise sous la limite d'exposition applicable.

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur
Aspect	Laine fibreuse blanche, sans odeur; offerte en vrac, nappe, panneau, papier, module et textile
Pression/densité de vapeur et point d'ébullition	Sans objet
Point de fusion	1300 °C (2372 °F)
Masse volumique apparente	64-200 kg/m³ (4-10 lb/pi³)
Solubilité dans l'eau	Faible
pH / taux d'évaporation	Sans objet

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Aucune indiquée dans la source.
Polymérisation dangereuse	Aucune.
Matières incompatibles	Éviter les acides forts.
Produits de décomposition ou de transformation	Après un chauffage prolongé au-dessus de 900 °C, la matière amorphe commence à se transformer en un mélange de phases cristallines.

11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

La laine AES a été testée pour sa biopersistance au moyen de méthodes mises au point par l'Union européenne. Selon la source, les résultats permettraient l'exonération de la classification cancérogène d'après les critères de la note Q de la Directive 97/69/CE.

Propriétés irritantes	Résultat négatif selon les méthodes d'essai approuvées. Comme d'autres fibres minérales, le produit peut provoquer une légère irritation mécanique, des démangeaisons temporaires ou, rarement, une rougeur passagère. Il ne s'agit ni d'une allergie ni d'une lésion chimique.
Études animales	La source décrit une élimination rapide des tissus et une faible biopersistance, sans effet biologique indésirable grave, tumeur ni plus qu'une légère réaction inflammatoire transitoire dans les études citées.

12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité	Matière insoluble, stable et chimiquement semblable aux composés inorganiques présents dans le sol et les sédiments. Aucun effet environnemental indésirable n'est prévu selon la source.
Persistance et dégradabilité	Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
PBT/vPvB	Selon la source, le mélange ne contient aucune substance considérée PBT ou vPvB.
Autres effets	Aucun effet écologique indésirable indiqué.

13 DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Consulter la liste européenne des déchets afin d'établir le code approprié et éliminer conformément aux règlements nationaux ou régionaux. Tenir compte de toute contamination pendant l'utilisation et demander un avis spécialisé au besoin. Les déchets non mouillés sont généralement poussiéreux; les sceller dans des contenants pour éviter leur dispersion par le vent.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD canadien	Non réglementé.
ADR / RID / IATA / IMDG	Non classé comme marchandise dangereuse.
US DOT	Non réglementé; classe, étiquettes, plaques, numéro ONU et numéro NA sans objet; connaissement : nom du produit.

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

La source cite le Règlement REACH (CE) 1907/2006, le Règlement CLP (CE) 1272/2008, le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (CE) 790/2009. Elle cite aussi les Directives 89/391/CEE et 98/24/CE sur la protection des travailleurs.

La présente traduction ne met pas à jour ni ne valide ces références réglementaires; un examen compétent est requis avant toute diffusion officielle.

16 AUTRES INFORMATIONS

Après une exposition soutenue au-dessus de 900 °C, les parties exposées peuvent, selon la source, se transformer en silice cristalline. Une exposition prolongée ou répétée aux poussières respirables de silice cristalline peut causer des maladies pulmonaires. Suivre les mesures de contrôle et de protection de la rubrique 8 lors du retrait.

Abréviations	ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists; IARC : Centre international de recherche sur le cancer; OSHA : Occupational Safety and Health Administration; PEL : limite d'exposition admissible; PNOC/PNOR : particules ou poussières non autrement classifiées/réglementées; TLV : valeur limite d'exposition; HEPA : filtre à très haute efficacité.
Rédacteur de la source	Selon la source anglaise : Thermstrong Corporation, Technical Department and HSE Specialist.

Les renseignements de la source sont fournis de bonne foi et étaient réputés exacts à la date d'entrée en vigueur. Ils visent à compléter l'information recueillie par les employeurs pour protéger les travailleurs et assurer un usage adéquat. La source n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité ou à l'aptitude à un usage particulier.

REVIEW DRAFT